

Gemeinderatssitzung vom 2. Juni 2017

Schulorganisation 2017/2018

Der erste Punkt der Tagesordnung galt der Grundschulorganisation 2017/2018, die vom Gemeinderat verabschiedet wurde. Die voraussichtliche Schülerzahl liegt laut Schulschöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), die die Schulorganisation vorstellte, bei erstmals über 1.000 Kindern. Josée Lorsché wies darauf hin, dass der Bau einer neuen Schule sich auf Grund der wachsenden Schülerzahl aufdrängt. So seien im folgenden Schuljahr insgesamt 70 Kinder mehr eingeschrieben als noch vor zwei Jahren. Mit 63 Klassen liegt auch diese Zahl höher als je zuvor. Für die Früherziehung sind im kommenden Schuljahr 87 Kinder eingeschrieben, verteilt auf sechs Klassen. Die Zahl der Flüchtlingskinder bleibt laut den Ausführungen der Schöffin weiterhin unbekannt,

was eine gute Planung erschwert. Den Grundschulunterricht gewährleisten 99 Lehrer und Lehrerinnen zusammen mit 14 Erziehern und Erzieherinnen („gradués“ und „diplomés“). Dazu kommen die noch zu besetzenden Posten im Bereich der Betreuung von Kindern mit spezifischen Bedürfnissen und weiterer Unterstützungsmaßnahmen sowie drei Posten für das benötigte Ersatzpersonal. An pädagogisch besonders wertvollen Projekten hob Josée Lorsché unter anderem den Tag im Wald mit weit über hundert Kindern des 3. Zyklus, das Bienenprojekt in der Nörtzinger „Sonneschoul“, ein Tierschutzprojekt in der „Reebou-Schoul“ und das Filmatelier sowie die Medienerziehung in der „Schoul am Duerf“ hervor. Zudem erklärte die Schöffin, dass es auf Grund neuer Gesetzgebungen zu einer Reihe von

Änderungen in der Grundschule kommt, wie zum Beispiel die Schaffung regionaler Direktionen, die das Inspektorat in Zukunft ersetzen, sowie die gesetzliche Einführung des neuen Schulfachs „vie et société“ anstelle des Religions- und Laienmoralunterrichts. Zudem werden die sogenannten „plans de réussite scolaire“ durch Schulentwicklungspläne ersetzt, die ebenfalls vom Gemeinderat verabschiedet werden müssen. Josée Lorsché zeigte sich erfreut, dass der kommunale Schuldienst trotz vieler Umstrukturierungen staatlicherseits erhalten bleiben kann und bedankte sich für dessen geleistete Arbeit.

Rätin Sylvie Jansa (LSAP) regte bei der Diskussion eine Zusammenarbeit mit der ASTI auf dem Gebiet der Integration der Flüchtlingskinder an – ein Vor-

schlag, der von Josée Lorsché als „auf der Hand liegend“ bezeichnet wurde. Rat Guy Frantzen (LSAP) dankte der Schulschöffin sowie dem „Service scolaire“ für die geleistete Arbeit. Rat Alain Gillet (CSV) nannte die Zahl von 1.000 Schülern eine enorme Herausforderung für die Zukunft und begrüßte, dass die Gemeinde bereits ein Grundstück erworben hat, um einen Schulneubau in den nächsten Jahren zu ermöglichen.

Rätin Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) sprach ebenfalls von einer komplexen Aufgabe und würdigte insbesondere die fächerübergreifende Zusammenarbeit. Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) bedankte sich für die belobigenden Worte und hob insbesondere die hervorragende Arbeit des „Service scolaire“ mit dem dafür freigestellten Lehrer Romain Bartringer an seiner Spitze hervor. Parallel zur Grundschulorganisation hieß der Gemeinderat auch den „Plan d'encadrement périscolaire“ (PEP) sowie die neuen Schulentwicklungspläne gut und nahm die Neuzuteilung von fünf der insgesamt neun freien Lehrerposten vor. Die frei gebliebenen Posten sowie die noch zu erwartenden zusätzlichen Posten werden auf den folgenden Listen besetzt. Wie in den Vorjahren werden die Eltern der Schulkinder zur Rentrée via „Schoulbuet“ im Detail über die Schulorganisation informiert. Abschließend sprach Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) allen an der Schulorganisation Beteiligten seinen Dank aus und erinnerte an die „Porte ouverte“ am 15. Juli in der Aufnahmestruktur für Asylantragsteller, die

zu diesem Datum noch nicht bewohnt sei.

Neue Maison Relais für die Reebou-Schoul

Anschließend verabschiedete der Gemeinderat den Bau einer neuen „Maison Relais“ gegenüber der „Reebou-Schoul“, wo derzeit über 400 Schüler in den Zyklen 1 bis 4 unterrichtet werden, die Klassen der Früherziehung mit eingerechnet. Die neue „Maison Relais“ entsteht auf einem 42 Ar großen Grundstück. Sie wird maximal 314 Kinder außerhalb der Schulstunden empfangen können, wie Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) erklärte. Zum Projekt gehört auch eine Sporthalle, die in erster Linie den Schülern der „Reebou-Schoul“ vorbehalten sein wird. Dadurch entfallen künftig die Busse, die die Kinder bislang von der „Reebou-Schoul“ zu den Sportinfrastrukturen gebracht haben. Das Bauwerk wird der Energieklasse A entsprechen und mit 19.260.000 Euro zu Buche schlagen. Die Arbeiten sollen im Frühjahr 2018 anlaufen, die Fertigstellung ist für 2020 geplant. Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) betonte, dass es wichtig sei, Synergien zwischen Schule und Maison Relais zu schaffen und ging im Anschluss an die Vorstellung des Projektes auf das diesbezügliche positive Gutachten der Schulkommission ein.

Rat Guy Frantzen (LSAP) sprach bei der Diskussion von der Schaffung eines wahrhaftigen Schulcampus, begrüßte das Projekt im Wesentlichen und zeigte sich erfreut, dass die Busfahrten zwischen Schule und Sporthalle

nun wegfallen und dass zukünftig eine viel engere Zusammenarbeit zwischen Schule und Maison Relais möglich sei. Seine Fraktion (LSAP), so Guy Frantzen, stehe voll hinter diesem Projekt, da sie selbst als Schöffenrat vor einigen Jahren die ersten Gespräche über den Kauf dieses Grundstückes, zwecks Bau einer Maison Relais, geführt hätten. Einzige Beanstandung sei der doch kleine Innenhof.

Rätin Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) sprach von einem durchdachten Projekt und der Schaffung eines Mehrwerts für die Gemeinde. Rat Jeff Gross (CSV) vertrat die Ansicht, dass die knapp 20 Millionen Euro gut investiert seien, da ausreichend Raum für nahezu jedes Kind der „Reebou-Schoul“ in der „Maison Relais“ entstehe. Das Projekt sei insgesamt gelungen, dementsprechend sei ihm die breite Zustimmung des Gemeinderates gewiss. Jeff Gross störte sich jedoch an der Darstellung der LSAP-Opposition, laut welcher letztere den Weg hin zur Schaffung besagter „Maison Relais“ seinerzeit selbst geebnet habe – dem sei nicht so. Abschließend dankte Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) allen am Projekt Beteiligten und nannte es eine Investition in die Zukunft der Gemeinde Bettemburg.

Im Rahmen der nationalen Sensibilisierungskampagne gegen die Verschwendung von Lebensmitteln erklärte sich der Gemeinderat bereit, dem entsprechenden nationalen Solidaritätspakt auf Initiative des Landwirtschafts-, Weinbau- und Verbraucherschutzministeriums bei-

zutreten – auf die entsprechende von den „Grünen“ eingebrachte Resolution hin. Auf kommunaler Ebene bedeutet das laut Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), dass konkrete Sensibilisierungsaktionen organisiert werden müssen, die auf Einwohner, Gewerbe, Gastronomie und Schule ausgerichtet sind. Zudem müsse eine Bestandsaufnahme dessen erfolgen, was beispielsweise in der Schulkantine an Lebensmitteln in den Müll wandere. Das Motto lautet: „Ensemble contre le gaspillage alimentaire!“ In diesem Zusammenhang beschloss der Gemeinderat auch die weitere materielle und finanzielle Unterstützung des „Cent Buttek“. Rat Roby Biver (LSAP) begrüßte die Initiative mit dem Argument, dass ein besonnener Umgang mit Lebensmitteln von vornherein auf verschiedenen Ebenen erhebliche Einsparungen bedeute, insbesondere auch im Bereich des Umwelt- und Naturschutzes. Ferner regte er die verstärkte Nutzung lokaler Erzeugnisse an. Rätin Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) thematisierte die Wertschätzung der Lebensmittel generell und meinte, diese Initiative sensibilisiere die Bürger diesbezüglich. Sylvie Jansa (LSAP) schloss sich ihren Vorrednern im Wesentlichen an, derweil Rätin Christine Doerner (CSV) den Initiatoren und Helfern des „Cent Buttek“ vor dem Hintergrund des intelligenten Umgangs mit Lebensmitteln eine Vorreiterrolle bescheinigte.

Nationaler Aktionsplan gegen Lärm- und Luftverschmutzung

Ein weiterer Punkt auf der Tagesordnung war der nationale Aktionsplan

gegen Lärm- und Luftverschmutzung, dem die Lärmkarte des Infrastruktur- und Nachhaltigkeitsministeriums zugrunde liegt. Die Gemeinden sind aufgerufen, ein diesbezügliches Gutachten zu unterbreiten. Im Verbund mit acht weiteren Kommunen hat die Gemeinde Bettemburg ein globales Gutachten ausgearbeitet, in das aber noch zusätzliche lokale Punkte eingeflossen sind. Die größte Lärmbelastung in Bettemburg und Umgebung geht laut dem zweiten Schöffen, Gusty Graas (DP), von den Hauptstraßen sowie vom Schienenverkehr aus. Diese Feststellung wurde im Gutachten des Gemeinderates, das den staatlichen Instanzen zugestellt wird, zurückbehalten, mit der Forderung nach weiteren Lärmschutzmaßnahmen, insbesondere entlang der Autobahn A3 sowie entlang des „Triage“ der nationalen Eisenbahngesellschaft. Bedingt durch den Bau der neuen Eisenbahntrasse zwischen Luxemburg und Bettemburg würden die Einwohner der Liwinger Straße zusätzlichem Lärm ausgesetzt. In dem Sinne muss die neue Brücke (saut-de-mouton) mit einem adäquaten Lärmschutzwall ausgestattet werden. Schöffe Graas betonte, dass in den letzten Jahren mehrere Maßnahmen getroffen wurden, um den innerörtlichen Autoverkehr zu reduzieren, u.a. die Tempo-30-Zone, E-Bikes oder der Flexibus.

Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) bemängelte, dass der nationale Aktionsplan sich auf sechs Jahre alte Bevölkerungszahlen von 2011 berufe. Bei der Analyse der von Lärm betrof-

fenen Personen dürfe der Plan sich auch nicht nur auf die Einwohnerschaft der Gemeinden berufen. Er müsse auch den Betrieben, Schulen und anderen Einrichtungen Rechnung tragen, da viele Menschen sich täglich dort aufhalten und vom Lärm belastet werden. Zudem verlangte die Schöffin eine bessere Vernetzung des besagten Aktionsplanes mit der Gesetzgebung bezüglich der Luftqualität, da der Verkehr nicht nur Lärm erzeuge, sondern auch einen negativen Einfluss auf die Luftqualität habe. Das vollständige Gutachten kann im Umweltamt der Gemeinde und/oder auf der Internetseite der Gemeinde eingesehen werden.

Konvention mit der APEMH

Zudem verabschiedete der Gemeinderat eine Konvention mit der Vereinigung „APEMH – Hébergement et Services“ zwecks Verwaltung und Betriebs einer inklusiven Aufnahme- und Betreuungsstruktur (Service d'éducation et d'accueil – SEA) in Bettemburg. Die neue Struktur wird sich an der Route de Mondorf, unweit des „Parc Merveilleux“, befinden und den Namen „Kokopelli“ tragen. Sie ist auf Kinder ausgerichtet, die nicht der Schulpflicht unterstellt sind. Vorrangig werden dort Kinder aus der Gemeinde Bettemburg aufgenommen sowie Kinder mit spezifischen erzieherischen Bedürfnissen aus den Nachbarkommunen.

Conseil communal du 2 juin 2017

Organisation scolaire 2017/2018

Le premier point à l'ordre du jour a été l'organisation de l'école fondamentale 2017/2018, qui a été adoptée par le conseil communal. Selon Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), échevine déléguée à la politique scolaire, qui présentait l'organisation scolaire, le nombre prévisionnel d'élèves se situe pour la première fois au-delà de 1 000 enfants. Mme Lorsché a attiré l'attention sur le fait que la construction d'une nouvelle école s'impose en raison de la croissance des effectifs. L'année prochaine, les écoles accueilleront 70 enfants de plus qu'il y a seulement deux ans. Le nombre de 63 classes est lui aussi plus élevé que jamais.

Pour l'année prochaine, 87 enfants sont inscrits en précoce, répartis dans six classes. Selon les explications de l'échevine, le nombre d'enfants réfugiés est encore inconnu, ce qui ne facilite pas la planification. 99 enseignant(e)s et 14 éducateurs et éducatrices («gradués» et «diplômés») assurent l'enseignement fondamental, auxquels s'ajoutent les postes à pourvoir pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques et les autres mesures d'aide, ainsi que trois postes de remplaçants. Parmi les projets pédagogiques intéressants, Mme Josée Lorsché mentionnait notamment la journée en forêt, qui a rassemblé plus d'une centaine d'enfants du 3^e cycle, le projet «abeilles» de la «Sonneschoul» de Noertzange, le projet de protection des animaux de la «Reebou-Schoul» et l'atelier film, ainsi que l'éducation aux médias de la «Schoul am Duerf». L'échevine expliquait également que la nouvelle législation

entraîne de nombreuses modifications au sein de l'école fondamentale: par exemple la création de directions régionales, qui remplaceront à l'avenir l'inspection, ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle matière «vie et société», remplaçant le cours de religion et de morale laïque. Les «plans de réussite scolaire» sont également remplacés par des plans de développement scolaire qui doivent être adoptés par le conseil communal. Mme Josée Lorsché s'est réjouie que le service scolaire communal puisse être maintenu malgré les nombreuses restructurations imposées par l'État et l'a remercié pour le travail fourni.

Au cours de la discussion, Mme Sylvie Jansa (LSAP), conseillère, suggérait de collaborer avec l'ASTI dans le domaine de l'intégration des enfants réfugiés – une proposition qualifiée d'«évidente» par Josée Lorsché.

M. Guy Frantzen (LSAP), conseiller, remerciait l'échevine déléguée à la politique scolaire ainsi que le service scolaire pour le travail réalisé. M. Alain Gillet (CSV), conseiller, considère que le nombre de 1 000 élèves constitue un énorme défi pour l'avenir et se félicite que la commune ait déjà acquis un terrain qui permettra de construire une nouvelle école dans les prochaines années. Mme Pascale Kolb (DÉI GRÉNG), conseillère, évoque elle aussi une tâche complexe et rend un hommage appuyé à la coopération interdisciplinaire. Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), échevine, remercie pour ces compliments et souligne en particulier le formidable travail du service scolaire, dirigé par M. Romain Bartringer,

enseignant détaché. Outre l'organisation de l'école fondamentale, le conseil communal approuve également le plan d'encadrement périscolaire (PEP) et les nouveaux plans de développement scolaire. Il pourvoit à la réaffectation de cinq des neuf postes d'enseignants vacants. Les postes restés vacants ainsi que les postes supplémentaires prévus seront pourvus sur les listes suivantes. Comme les années précédentes, les informations détaillées concernant l'organisation scolaire seront transmises aux parents d'élèves à la rentrée via le «Schoulbuet».

Le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) a ensuite remercié toutes les personnes impliquées dans l'organisation scolaire et a rappelé que l'opération «Porte ouverte» du foyer d'accueil des demandeurs d'asile se déroulera le 15 juillet, car il ne sera pas encore occupé à cette date.

Nouvelle Maison Relais pour la Reebou-Schoul

Le conseil communal a adopté la construction d'une nouvelle maison relais en face de la «Reebou-Schoul», qui accueille actuellement plus de 400 élèves des cycles 1 à 4, classes d'éducation précoce comprises. La nouvelle maison relais sera construite sur un terrain de 42 ares. Elle pourra accueillir jusqu'à 314 enfants en dehors des heures de cours, comme l'explique le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV). Le projet comprend également un gymnase qui sera réservé en premier lieu aux élèves de la «Reebou-Schoul». Les bus qui transportaient jusqu' alors les enfants de la «Reebou-Schoul»

jusqu'aux infrastructures sportives deviennent ainsi superflus. L'édifice bénéficiera de la classe énergétique A et pèsera 19 260 000 euros dans le budget. Les travaux devraient commencer au printemps 2018 et se terminer en 2020. Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), échevine, souligne qu'il est important de créer des synergies entre l'école et la maison relais. Après avoir présenté le projet, elle aborde ensuite l'avis positif émis par la commission scolaire à ce sujet.

Au cours de la discussion, M. Guy Frantzen (LSAP), conseiller, parle de la création d'un véritable campus scolaire. Il salue l'essentiel du projet, se réjouit de la suppression des trajets en bus entre l'école et le gymnase et du renforcement de la coopération entre l'école et la maison relais. Son parti (LSAP), insiste-t-il, soutient pleinement ce projet. Un projet qui d'après le LSAP, avait déjà été entamé sous l'ancienne majorité avec le début des négociations sur l'acquisition du terrain. Sa seule objection concerne la cour, trop petite.

Mme Pascale Kolb (DÉI GRÉNG), conseillère, parle d'un projet parfaitement réfléchi et a invoqué la création d'une valeur ajoutée pour la commune. M. Jeff Gross (CSV), conseiller, estimait que ces quelque 20 millions d'euros seront bien investis, car la maison relais aura assez de place pour accueillir presque tous les enfants de la «Reebou-Schoul». Etant donné que le projet est réussi, il est donc certain d'obtenir un large soutien de la part du conseil communal. M. Jeff Gross a toutefois

désapprouvé le point de vue de l'opposition, selon lequel celle-ci aurait, à l'époque, ouvert la voie à la création de ladite maison relais. Pour terminer, le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) a remercié toutes les personnes ayant participé au projet, qu'il a qualifié d'investissement dans l'avenir de la commune de Bettembourg.

Dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, le conseil communal s'est déclaré prêt à adhérer au pacte de solidarité national initié par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs. Selon Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), échevine, il est donc nécessaire d'organiser, au niveau communal, des actions concrètes de sensibilisation à destination des habitants, des entreprises, des restaurants et des écoles. Un bilan doit également être dressé afin de déterminer, par exemple, la quantité d'aliments qui finit dans les poubelles de la cantine scolaire. La campagne s'intitule «Ensemble contre le gaspillage alimentaire!». Dans ce contexte, le conseil communal a décidé de continuer à soutenir matériellement et financièrement la «Cent Buttek».

M. Roby Biwer (LSAP), conseiller, s'est félicité de cette initiative en argumentant qu'une gestion réfléchie des aliments, en amont et à différents niveaux, est synonyme d'économies substantielles, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement et de la nature. Il suggère également d'avoir davantage recours aux produits locaux. Mme Pascale Kolb

(DÉI GRÉNG), conseillère, évoque l'importance des denrées alimentaires en général et pense que cette initiative sensibilisera les citoyens à cet égard. Sur le fond, Mme Sylvie Jansa (LSAP) rejoint les précédents intervenants, tandis que Mme Christine Doerner (CSV), conseillère, attribue aux instigateurs et aux bénévoles du «Cent Buttek» un rôle de précurseur dans le domaine de la gestion intelligente des aliments.

Plan d'action national de lutte contre le bruit et la pollution de l'air

L'ordre du jour prévoyait également d'aborder le plan d'action national de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, qui se base sur la carte du bruit éditée par le ministère du Développement durable et des Infrastructures. Les communes sont appelées à présenter un avis à ce sujet.

En coopération avec huit autres communes, la commune de Bettembourg a élaboré un avis global auquel ont été intégrés des aspects locaux supplémentaires. Selon M. Gusty Graas (DP), deuxième échevin, les nuisances sonores importantes que connaît Bettembourg et ses environs sont dues aux grands axes routiers ainsi qu'au trafic ferroviaire. L'avis du conseil communal, qui sera remis aux instances de l'État, a retenu cette constatation et demande des mesures supplémentaires de protection contre le bruit, notamment le long de l'autoroute A3 et de la gare de triage de la société nationale des chemins de fer. La construction de la nouvelle voie ferrée entre Luxembourg et Bettembourg expose les habitants de la rue de Livange à des

nuisances sonores supplémentaires. En ce sens, le nouveau pont (saut-de-mouton) doit être équipé d'un mur antibruit adéquat. M. Gusty Graas, échevin, souligne que plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années afin de réduire la circulation routière dans la ville, notamment la zone 30, les vélos électriques ou le flexibus.

Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG), échevine, a déploré que le plan d'action national se réfère à des statistiques démographiques datant de 2011, soit 6 ans. Lors de l'analyse des personnes touchées par le bruit, le plan devrait s'intéresser aux habitants des communes, mais également aux entreprises, aux écoles et autres institutions, car beaucoup de gens y passent du temps chaque jour et souffrent du bruit. L'échevine demande également d'améliorer les liens entre ce plan d'action et la législation relative à la qualité de l'air, car la circulation est certes

source de bruit, mais elle a également une influence négative sur la qualité de l'air. L'avis complet peut être consulté au service écologique de la commune et sur le site internet.

Convention avec l'APEMH

Le conseil communal a également adopté avec l'association «APEMH – Hébergement et Services» une convention ayant pour objet la gestion et l'exploitation d'une structure d'accueil et d'accompagnement inclusif (Service d'éducation et d'accueil – SEA) à Bettembourg. La nouvelle structure se situera sur la route de Mondorf, non loin du «Parc Merveilleux», et sera baptisée «Kokopelli». Elle s'adresse aux enfants qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Elle accueillera en priorité les enfants de la commune de Bettembourg ainsi que les enfants à besoins éducatifs spécifiques des communes voisines.



Foto: Christof Weber



Modification des taxes sur les cimetières

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 10 mars 2017, a modifié les taxes et redevances à percevoir sur les cimetières. Cette décision a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 1^{er} avril 2017 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 5 avril 2017. Les intéressés peuvent en prendre connaissance au Service des Finances, bureau D009.

Le collège échevinal.



Fixation d'un prix de vente

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 2 juin 2017, a fixé les tarifs pour la vente des livres «Anthologie Prix Laurence» et «Beeteburg erliewen». Cette décision a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 16 juin 2017 sous le numéro 81dxd2417. Les intéressés peuvent en prendre connaissance au Service des Finances, bureau D009.

Le collège échevinal.